

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 22 novembre 2021 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès

NOR : ECOG2134574S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès notamment le 3° de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentants des collectivités territoriales de la région Occitanie ou de leurs groupements, sur proposition de leur président :

Région Occitanie

En tant que titulaire,

M. Benabdillah (*Jalil*), vice-président du Conseil régional.

En tant que suppléant,

M. Gibelin (*Jean-Luc*), vice-président du Conseil régional.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 22 novembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY